

Dépenses de compensation

Plus de 2,4 milliards de DH économisés en janvier



En janvier 2014, la charge du gaz butane a atteint 861 millions de DH et celle du sucre 276 millions.

La charge de compensation pour janvier 2015 a atteint 1,137 milliard de DH contre 3,539 milliards le même mois de 2014. Une baisse prévisible, vu la suppression totale de la subvention des produits pétroliers.

Baisse remarquable de la charge de compensation en janvier 2015. Par rapport au même mois de 2014, l'État a économisé plus de 2,4 milliards de DH. Bien évidemment, c'est l'effet de la suppression totale de la subvention accordée aux produits pétroliers. Ainsi, la facture de compensation pour le mois de janvier 2015 a atteint 1,137 milliard de DH, résultat des dépenses de subvention du gaz butane (861 millions de DH) et du sucre (276 millions de DH), selon les données relatives aux dossiers reçus par la Caisse de compensation à fin février dernier. Notons qu'en janvier 2014, la charge de compensation s'était établie à 3,539 milliards de DH, dont 1,861 milliard pour le gaz butane et le sucre.

Rappelons que 2014 a été marquée principalement par la décompensation des produits pétroliers (le Super carburant, le Fuel N° 2 et le Fuel ONEE) et la baisse progressive de la subvention allouée au gasoil 50 ppm. En janvier 2015, le gouvernement

a procédé à la suppression totale de la subvention du gasoil 50 ppm, mais continue de subventionner le gaz butane et le sucre. Le gouvernement prévoit ainsi que les dépenses de subvention de la Caisse de compensation diminueront de 10 milliards de DH en 2015. Les prévisions tablent, en effet, sur 23 milliards cette année, contre une charge de 33 milliards en 2014.

En janvier 2014, la charge de compensation du mois de janvier 2015 relative au gaz butane s'est élevée à 861 millions de DH. Elle est ainsi en diminution de 47% par rapport à la même période de 2014. Cette chute est due essentiellement à l'effet prix, le cours sur le marché international étant passé de 1.082,95 dollars en janvier 2014 à 585 dollars un an après.

Les responsables de la Caisse précisent que 97% de cette charge concerne les frais de distribution des centres emplisseurs. Pour ce qui est de la compensation du sucre consommé et importé, elle a atteint 276 millions de DH en janvier 2015, enregistrant ainsi une hausse de 19% par rapport à la même période de 2014. Une évolution attribuée principalement à l'impact de la subvention du sucre brut importé. ■

Le gouvernement prévoit que les dépenses de subvention de la Caisse de compensation diminueront de 10 milliards de DH en 2015.

Moncef Ben Hayoun